

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

L'an Deux Mil Onze, et le vingt et un septembre, à 20 h 45 le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Michel JACCOU, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. JACCOU Michel, M. MOUTON Benoît, Mme HYVOZ Isabelle, M. DOBBELS Michel, M. RIDOIN Jacques, M. LOPEZ Patrick, M. BOST Jean-François, Mme LANGLADE Colette, M. FAURE Joël, M. CANTY Georges, M. CLUZEAU Pierre, Mme AUPETIT Carole, M. DUSSUTOUR Bernard, M. LARRIEUX Patrice, Mme HETZEL Monique, M. BOUTHIER Christophe, Mme MASSON Josiane, M. JOUIN Didier

ETAIENT EXCUSES : M. VILLEPONTOUX Michel (procuration à M. CANTY Georges), M. COURNIL Bruno (procuration à Mme LANGLADE Colette), M. VACHER Roland (procuration à M. MOUTON Benoît)

Date de convocation : 15 septembre 2011
Nombre d'élus : 21
Nombre de présents : 18
Nombre de votants : 21
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

M. CLUZEAU Pierre a été désigné en qualité de secrétaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que deux points soient ajoutés à l'ordre du jour :

- Demandes de subventions dans le cadre du contrat de ville – Programmation 2012/2013
- SDE 24 – remplacement de la lanterne d'éclairage public n° 483

Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 7 juillet 2011

Le procès verbal de la réunion du conseil municipal du 7 juillet 2011 est adopté à l'unanimité.

N° : 2011/09/01 - Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Aquitaine

La Chambre régionale des comptes d'Aquitaine a procédé au jugement des comptes de la commune pour la période de 2005 à 2008.

Elle a arrêté, au cours de sa séance du 29 juin 2011, les observations définitives qui ont été transmises à la commune le 18 août 2011.

En application des dispositions de l'article L. 243-5 du code des juridictions financières, ce rapport doit faire l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de la plus proche réunion de l'assemblée délibérante.

Le rapport a été transmis avec la convocation à l'ensemble des membres du Conseil Municipal et a fait l'objet d'un débat durant la séance. Il est désormais communicable à tout tiers demandeur.

N° : 2011/09/02 - Plan Départemental de Itinéraires de Promenade et de randonnées (PDIPR) Itinéraire jacquaire / Voie Vezelay

Le Département souhaite développer un tourisme itinérant sur l'assise des parcours inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Dans ce nouveau créneau qui s'appuie sur des thématiques emblématiques il s'agit de réactualiser un itinéraire Jacquaire dénommé Voie de Vézelay, venant de Haute-Vienne, traversant le Département de Firbeix à Port Sainte Foy et Ponchapt pour rejoindre la Gironde.

Pour que ce parcours soit favorable à la découverte du patrimoine et de rencontres avec la population, il convient de bâtir de vrais produits touristiques et de renforcer notre image en y apportant une plus-value en terme de signalétique, de services, d'animations, de continuité des aménagements et de partenariats divers et variés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de tracé de la voie Jacquaire dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR),
- ACCEPTE le balisage et l'installation du mobilier Jacquaire par la Communauté de Communes du Pays Thibérien,
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces administratives relatives à cette opération.

N° : 2011/09/03 - Fuites d'eau après compteur

Afin de faciliter la gestion des dossiers de demandes de dégrèvement dans le cadre des fuites d'eau après compteur et de répondre aux demandes des administrés dans les meilleurs délais, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer dorénavant la procédure décrite ci-dessous et, si les conditions sont remplies, d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dégrèvements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'appliquer la procédure suivante :

La demande en provenance des administrés est transmise aux services de la SOGEDO qui contrôlent l'origine de cette fuite et la réparation qui a été faite.

Ils procèdent au calcul de l'éligibilité de cette demande par application de la formule ci-dessous :

Volume de dégrèvement = Volume total de fuite – (moyenne des consommations des 3 dernières années - 150 m3 forfaitaires qui restent à la charge de l'abonné)

Dans le cadre des abonnés ayant moins de trois ans d'ancienneté, il sera alors estimé leur consommation moyenne sur la base des volumes facturés à des ménages équivalents.

- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dégrèvements.

N° : 2011/09/04 - CINEMA : Soutien régional au développement et à la progression des salles classées art et essai 2011

En vertu du règlement d'intervention de la Région Aquitaine, notre salle de cinéma indépendante et de proximité ressort comme éligible au soutien régional au développement des salles classées art et essai.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- CHARGE le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

N° : 2011/09/05 - Programme 2008/2012 de renouvellement du réseau d'Assainissement – Priorité N°3 – Travaux 2012

Dans le cadre de la convention signée avec l'Agence de l'Eau relative à la Directive Européenne « Eaux Résiduaires Urbaines », il est prévu de réaliser en 2012 les travaux correspondant à la priorité n°3.

L'avant projet de ces travaux doit être validé par les représentants de l'Agence de l'Eau, des services du Département et de la Police de l'Eau.

Le montant des travaux ainsi que des études et des honoraires de maîtrise d'oeuvre est estimé à 520 000 € H.T. Soit 621 920,00 € T.T.C.

Les subventions pouvant être accordées correspondent à 25% pour le département et 25% pour l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet technique tel qu'il lui est proposé ainsi que le dispositif de financement pour un montant de 520 000.00 € H.T. soit 621 920.00 € T.T.C,

- PREND l'engagement d'assurer la conservation en bon état des ouvrages et de créer les ressources nécessaires à leur entretien,

- AUTORISE le Maire à procéder à la dévolution des travaux selon le mode de la procédure adaptée et à signer toutes les pièces administratives, techniques et financières se rapportant aux dits travaux,

- SOLLICITE l'aide de l'Agence de l'Eau et du Département pour contribuer au financement de cette tranche,

- S'ENGAGE à réaliser les travaux selon les termes de la Charte Qualité de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

N° : 2011/09/06 – Eau potable : Travaux de renouvellement du réseau, en concomitance avec la réhabilitation du réseau d'Assainissement

Le montant de travaux de renouvellement du réseau d'eau potable en concomitance avec la réhabilitation du réseau d'assainissement priorité N°3 – 2012 est provisoirement estimé à 235 000,00 € HT soit 281 060,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE d'inscrire ces travaux au budget 2012,

- AUTORISE le Maire :

- à procéder à la dévolution des travaux selon le mode de la procédure adaptée,
- à solliciter l'aide éventuelle du Département, de la Région ou de l'État pour financer ces travaux,
- à signer tous les documents relatifs à cette affaire

N° : 2011/09/07 – Ecole Primaire : Réhabilitation des locaux et mise aux normes de sécurité et d'accessibilité

Le montant des travaux, concernant la réhabilitation des locaux et de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité de l'ensemble des bâtiments de l'école primaire, est estimé à 322 080,00 HT.

Ces travaux peuvent être financés avec l'aide du Conseil Général au titre du contrat de ville 2011-2014 ainsi qu'au titre du Maintien du Service Public de l'Education (MSPE) et avec l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le projet de plan de financement suivant est proposé :

- Montant HT des travaux (estimation)	:	322 080,00 €
- Subvention (Etat DETR)	40% :	128 832,00 €
- Subvention Conseil Général (Contrat de Ville)	15% :	48 312,00 €

- Subvention Conseil Général (MSPE)	20%	:	64 416,00 €
- Part communale	25 %	:	80 520,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- S'ENGAGE à réaliser l'opération de réhabilitation des locaux et de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité de l'ensemble des bâtiments de l'école primaire,
- VALIDE le plan de financement estimatif exposé ci-dessus,
- AUTORISE le Maire à procéder aux demandes de subventions dans le cadre de la programmation 2012 et 2013, auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires ruraux (DETR) et auprès du Conseil Général au titre du Contrat de Ville et du Maintien du Service Public de l'Education.

N° : 2011/09/08 – Ecole Maternelle : Réhabilitation des locaux et mise aux normes de sécurité et d'accessibilité

Le montant des travaux, concernant la réhabilitation des locaux et de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité de l'ensemble des bâtiments de l'école maternelle, est estimé à 333 705,00 HT.

Ces travaux peuvent être financés avec l'aide du Conseil Général au titre du contrat de ville 2011-2014 ainsi qu'au titre du Maintien du Service Public de l'Education (MSPE) et avec l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le projet de plan de financement suivant est proposé :

- Montant HT des travaux (estimation)		:	333 705,00 €
- Subvention (Etat DETR)	40%	:	133 482,00 €
- Subvention Conseil Général (Contrat de Ville)	15%	:	50 055,00 €
- Subvention Conseil Général (MSPE)	20%	:	66 741,00 €
- Part communale	25 %	:	83 427,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- S'ENGAGE à réaliser l'opération de réhabilitation des locaux et de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité de l'ensemble des bâtiments de l'école maternelle,
- VALIDE le plan de financement estimatif exposé ci-dessus,
- AUTORISE le Maire à procéder aux demandes de subventions dans le cadre de la programmation 2012 et 2013, auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires ruraux (DETR) et auprès du Conseil Général au titre du Contrat de Ville et du Maintien du Service Public de l'Education.

N° : 2011/09/09 – SDE 24 : Remplacement de la lanterne d'éclairage public n°483

La commune de THIVIERS est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne. Elle a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Or, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires et il a été demandé au SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'établir un projet qui prévoit les aménagements suivants :

- Renouvellement foyer N° 0483

L'ensemble de l'opération représente un montant TTC de 790,46 €.

Il convient de solliciter l'accord de l'assemblée délibérante pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

Il est convenu, qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, la commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 50 % de la dépense nette H.T., s'agissant de travaux de renouvellement.

La commune de THIVIERS s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues au SDE 24.

La commune de THIVIERS s'engage à se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DONNE mandat au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux qui viennent de lui être exposés,

- APPROUVE le dossier qui lui est présenté,

- S'ENGAGE à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues.

- S'ENGAGE à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'Entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

- S'ENGAGE à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la commune de THIVIERS.

- ACCEPTE de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

Liste des délibérations du 21 septembre 2011

N° : 2011/09/01 - Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Aquitaine

N° : 2011/09/02 - Plan Départemental de Itinéraires de Promenade et de randonnées (PDIPR) Itinéraire jacquaire / Voie Vezelay

N° : 2011/09/03 - Fuites d'eau après compteur

N° : 2011/09/04 - CINEMA : Soutien régional au développement et à la progression des salles classées art et essai 2011

N° : 2011/09/05 - Programme 2008/2012 de renouvellement du réseau d'Assainissement – Priorité N°3 – Travaux 2012

N° : 2011/09/06 - Eau potable : Travaux de renouvellement du réseau, en concomitance avec la réhabilitation du réseau d'Assainissement

N° : 2011/09/07 - Ecole Primaire : Réhabilitation des locaux et mise aux normes de sécurité et d'accessibilité

N° : 2011/09/08 - Ecole Maternelle : Réhabilitation des locaux et mise aux normes de sécurité et d'accessibilité

N° : 2011/09/09 - SDE 24 : Remplacement de la lanterne d'éclairage public n°483

Liste des Conseillers Municipaux présents à la séance du 21 septembre 2011

Nom Prénom	Signatures
JACCOU Michel	
MOUTON Benoît	
HYVOZ Isabelle	
DOBBELS Michel	
RIDOIN Jacques	
LOPEZ Patrick	
BOST Jean-François	
LANGLADE Colette	
FAURE Joël	
CANTY Georges	
CLUZEAU Pierre	
AUPETIT Carole	
DUSSUTOUR Bernard	
LARRIEUX Patrice	
HETZEL Monique	
BOUTHIER Christophe	
MASSON Josiane	
JOUIN Didier	